



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 75942

Texte de la question

M. Alain Clary attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation des PEGC (professeurs d'enseignement général, des collèges) et des CE (chargés d'enseignement), et plus particulièrement sur la situation de blocage que connaît actuellement le dossier concernant l'amélioration de leur déroulement de carrière. Par courrier du 2 octobre 2001, le ministre indiquait aux organisations syndicales représentatives sa demande auprès du directeur des personnels enseignants d'engager une concertation sur les mesures à prendre sur une durée de trois années. Or, les organisations syndicales déplorent le blocage des mesures concernant le repyramidage des corps des PEGC et CE d'EPS, ainsi que l'avancement en classe exceptionnelle. Il lui demande les décisions que le Gouvernement envisage de prendre pour que soient respectés les engagements de 1993 et d'octobre 2001 en faveur des personnels enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Alain Clary](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75942

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse, éducation nationale et recherche

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2457